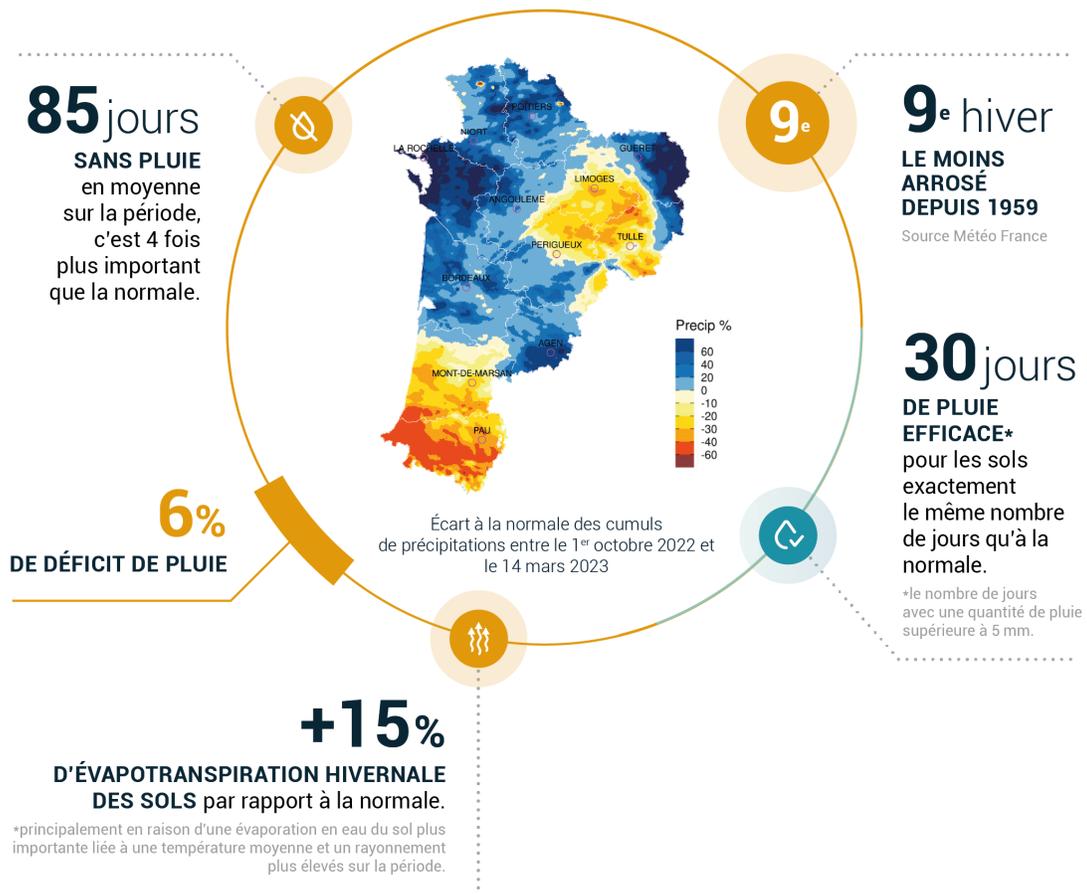


ANNEXE 1 – Hausse des restrictions des usages de l’eau dans le 87 et le 24 : les arrêtés préfectoraux se multiplient depuis 5 ans !

Depuis plusieurs années, les départements de la Haute-Vienne et de la Dordogne connaissent sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine une augmentation significative des arrêtés préfectoraux visant à restreindre l’usage de l’eau.

Cette tendance s’intensifie sous l’effet du changement climatique, avec des sécheresses plus précoces, plus longues et plus intenses. Il est essentiel d’informer et de sensibiliser tous les habitants des mesures applicables dans leurs bassins versants respectifs.



Selon Weenat, spécialiste des capteurs connectés pour l’agriculture, la Région Nouvelle-Aquitaine n’est pas épargnée dans le domaine des restrictions de l’usage de l’eau. À titre d’exemple, il a été mesuré durant l’hiver 2022-2023, 85 jours sans pluie en moyenne sur la période comprise entre le 1er octobre 2022 et le 14 mars 2023. Ce chiffre est 4 fois plus important que la normale. La région et ses départements rencontrent le 9^e hiver le moins arrosé depuis 1959 (Source Météo France).

Le 27 juin 2025, la préfète de la Dordogne, Marie Aubert, a signé un arrêté de restriction des usages de l’eau, certaines communes se voyant dès le début de l’été en seuil de crise, c’est à dire avec suspension totale de tous les prélèvements à usage d’irrigation agricole !

QUESTIONS – Est-ce le moment d'autoriser des prélèvements importants supplémentaires de l'eau sur nos territoires pour usage des mines ? Avec en plus l'augmentation des nombreux risques de pollutions des 8 périmètres de captage de l'eau potable ? Autrement dit, dans une période durant laquelle les arrêtés préfectoraux de restriction de l'usage de l'eau sont en augmentation allant déjà jusqu'aux seuils 3 d'alerte renforcée et 4 de crise conduisant à l'arrêt de l'irrigation agricole, est-ce intelligent d'engager une charge supplémentaire pour le peu de réserves qu'il reste pour les activités des territoires ?

Rappel du cadre réglementaire (2020–2025)

Entre 2020 et 2025, les Préfectures de Haute-Vienne et de Dordogne ont émis de nombreux arrêtés de restriction de l'usage de l'eau par bassins versants. Ces arrêtés définissent quatre niveaux d'alerte (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise) et sont activés en fonction des débits observés dans les cours d'eau.

Les arrêtés concernent tous les usages : irrigation, usage domestique, usages industriels, alimentation en eau potable et pêche.

Synthèse des arrêtés préfectoraux relatifs à la sécheresse (2020–2025)

DÉPARTEMENT	Date de l'arrêté	Objet / Mesure
Haute-Vienne	28 juillet 2022 (prorogé 27 octobre 2022)	Prescriptions de mesures de restriction d'usage de l'eau sur l'ensemble du département
Haute-Vienne	12 juillet 2022	Arrêté crise (crise renforcée probablement)
Haute-Vienne	15–16 novembre 2022	Arrêtés portant dérogations à l'arrêté du 28 juillet 2022 pour plans d'eau spécifiques
Haute-Vienne	7 juillet 2025	Recueil spécial contenant arrêté à cette date (probable nouvel arrêté sécheresse)
Haute-Vienne	Date non précisée (antérieure)	Arrêté-cadre "Gartempe-Vienne aval" anticipant les mesures en cas de sécheresse
Dordogne	29 septembre 2023	Arrêté d'étiage : restrictions des usages d'eau à compter du 30 septembre 2023
Dordogne	30 juillet 2024 / 2 août 2024	Révision de l'arrêté-cadre ; mesures à compter du 27 juillet / 2 août 2024
Dordogne	2024–2025	Communiqués CP 26 juillet 2024 + mesures de restriction

Pour conclure et illustrer la situation critique, rien que durant la période de consultation du 25 juin 2025 au 26 juillet 2025, les départements de la Haute-Vienne et la Dordogne sont marqués par une **situation hydrique critique**, avec une sécheresse notable et des restrictions importantes, particulièrement aggravées en Dordogne. À cela s'ajoute un **épisode caniculaire précoce et intense**, dont l'impact sanitaire a été plus élevé que lors de précédentes années (2022 et 2023), en particulier parmi les populations vulnérables. Quelles conclusions en tirons-nous ? Est-ce le moment d'engager l'avenir avec des autorisations de recherches minières ? N'est-il pas urgent d'attendre de voir comment les deux départements évolueront durant ces périodes de changements climatiques ?